

-----  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-----  
CANTON DE BREBIERES

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 11 octobre à 19H, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme DUBOIS Corinne, Maire, en suite de convocation en date du 2 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents : Mme DUBOIS Corinne, Maire, Mme HERMANT Marie-Pierre et Mr HERBIN Benoit, adjoints, Mme DUSAUTOIR Sandra, conseillère déléguée, Mr HOUZIAUX Georges, Mme DELABRE Nadine, Mme OLRY Elisabeth, Mr OBRY Benoit, Mr TILMANT Lucas, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr PETIT Bruno ayant donné pouvoir à Mme HERMANT Marie-Pierre. Mme VAN AUDEKERK Bérénice ayant donné pouvoir à Mme DUBOIS Corinne.

Absente : Mme CAUDRELIER Emmanuelle

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes. Mr OBRY Benoit est nommé secrétaire de séance. Les comptes-rendus des conseils municipaux du 19 juin et 09 juillet 2024 sont approuvés à l'unanimité.

## I. FINANCES COMMUNALES

### Révision des loyers

1.1 Indexation selon indice IRL à la date de révision annuelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## II. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 SIDEN-SIAN adhésion de nouvelles communes : Mme la Maire propose d'accepter l'adhésion des communes citées dans le courrier SIDEN SIAN du 24/09/2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2.2 Délibération pour signature d'une convention de servitude avec RTE. Mme la Maire présente au conseil la convention établie dans le cadre de la liaison souterraine 225 KV Gavrelle-Lambres. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

2.3 Salle polyvalente. Suite à des infiltrations constatées de manière répétitive, différents devis couvreur et gros œuvre ont été sollicités. Mme la Maire propose de réaliser une réfection complète de cette toiture et charpente ainsi que l'isolation des murs, plafond avec éclairage LED basse consommation. Le plan de financement de cette 2<sup>e</sup> phase comportera une participation financière de RTE (reliquat du PAP).

2.4 Modification règlement intérieur cantine et garderie. Mme la Maire sollicite le conseil pour ajouter une précision sur les modalités d'annulation de réservation en cas de force majeure. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.